

# les MEUNIERs

Le **meunier** demeurait fréquemment dans son moulin situé près des autres habitations ou à l'écart, dans un vallon.

Il était des meuniers de conditions fort différentes. Les uns, seuls dans de très modestes moulins, se bornaient à écraser le grain en un unique passage entre les meules et à rendre un produit brut aux clients. D'autres fournissaient un travail plus soigné : le grain était lavé, la farine tamisée mécaniquement. Le plus souvent, le meunier traitait du grain appartenant à ses clients, particuliers et boulangers. Fréquemment il allait le chercher et rapportait la farine. Il avait alors une bête de somme et pour la nourrir un pré. Traditionnellement payé en nature, en général au 16e du volume des grains moulus, il était lui-même vendeur de blé et de farine.

La sécheresse, le gel, les crues, la faiblesse des vents, le travail d'entretien courant accompli par le meunier, comme rebattre les meules ou recoudre les voies, et les grosses réparations à faire au mécanisme ou à l'avancée d'eau, empêchaient de moudre de façon continue. Aussi le meunier avait souvent d'autres ressources : tel exploitait une ferme, tel autre une pêcherie grâce à sa retenue d'eau.

La Révolution apportera plusieurs changements. Des lois de 1790 et 1792 abolirent presque entièrement la banalité du moulin. C'était un monopole assez répandu, généralement en faveur d'un seigneur ayant des droits sur les revenus d'un ou plusieurs moulins. Dans un périmètre donné, il obligeait les habitants à n'utiliser pour leur consommation que le moulin banal. Il interdisait aux meuniers voisins de venir y "chasser" le client et empêchait la construction de moulins concurrents. Nombre de meuniers furent donc exposés à la concurrence, à leur avantage ou à leur détriment. Beaucoup ont pu acheter comme bien national le moulin dont ils étaient locataires, ou un autre.